

**Dahir portant promulgation de la loi n° 30-17
portant approbation de la Convention n° 120
concernant l'hygiène dans le commerce et les
bureaux, adoptée par la Conférence générale
de l'Organisation Internationale du Travail
dans sa 48ème session tenue à Genève le 8
juillet 1964**

**Dahir n° 1-18-73 du 23 kaada 1439
(6 aout 2018) portant promulgation de la loi
n° 30-17 portant approbation de la
Convention n° 120 concernant l'hygiène dans
le commerce et les bureaux, adoptée par la
Conférence générale de l'Organisation
Internationale du Travail dans sa 48ème
session tenue à Genève le 8 juillet 1964¹**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes puisse - Dieu en élever et en fortifier
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55
(paragraphe II),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du
présent dahir, la loi n° 30-17 portant approbation de la Convention n° 120
concernant l'hygiène dans le commerce et les bureaux, adoptée par la
Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail dans sa
48ème session tenue à Genève le 8 juillet 1964, telle qu'adoptée par la
Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

Fait à Tétouan, le 23 kaada 1439 (6 août 2018).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

1 - bulletin officiel n° 6706 du 25 hija 1439 (6-9-2018), p 1594.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6702 du
11 hija 1439 (23 août 2018).

**loi n° 30-17 portant approbation de la
convention n° 120 concernant l'hygiène dans
le commerce et les bureaux, adoptée par la
conférence générale de l'organisation
internationale du travail dans sa 48^{ème}
session tenue à Genève le 8 juillet 1964**

Article unique

Est approuvée la Convention n° 120 concernant l'hygiène dans le commerce et les bureaux, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail dans sa 48ème session tenue à Genève le 8 juillet 1964.